

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Martin, tenue au Centre municipal ce 25 mars 2019 à 19h45.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Guy Morin
Siège #2 - André Roy
Siège #3 - Robert Lessard
Siège #4 - Yvan Paré
Siège #5 - Michel Marcoux
Siège #6 - Milisa Pépin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Giguère. Mme Brigitte Quirion, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

054-03-2019

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la présentation de l'ordre du jour, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - Programme de Gestion des Actifs Municipaux / Demande de subvention - Municipalité de Saint-Martin

5 - VARIA

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

4 - SUJETS À DISCUTER

055-03-2019

4.1 - Programme de Gestion des Actifs Municipaux / Demande de subvention - Municipalité de Saint-Martin

CONSIDÉRANT le besoin d'établir un plan de gestion des actifs des chaussées, ponceaux et fossés de la Municipalité de Saint-Martin;

CONSIDÉRANT le programme de subvention "Programme de gestion des

actifs municipaux" offert par la Fédération canadienne des municipalités pour développer un programme de gestion des actifs municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière avec le soutien de la MRC Beauce-Sartigan à présenter une demande de subvention au programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour la « Gestion des infrastructures de la municipalité de Saint-Martin ».

QUE la Municipalité de Saint-Martin s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

1. Inspection et inventaire des chaussées asphaltées;
2. Inspection et inventaire des chaussées gravelées;
3. Inspection et inventaire du drainage;
4. Inspection et inventaire des ponceaux;
5. Rapport de priorisation des interventions;
6. Mise en plan des infrastructures pour présenter le résultat de l'analyse.

QUE « la Municipalité de Saint-Martin » consacre **32 488.50 \$** de son budget au financement des coûts associés à ce projet.

ADOPTÉE

5 - VARIA

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

056-03-2019

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Yvan Paré, et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire soit levée.

ADOPTÉE

Fermeture à 8h00 hrs

Je, Éric Giguère, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Éric Giguère
Maire

Brigitte Quirion
Directrice générale & secrétaire-trésorière